

Commune de Gréalou

- - -

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 5 mars 2021

Le vendredi 5 mars 2021 à 20h, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 26 février, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du code des collectivités territoriales.

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Etaient excusés, les conseillers municipaux suivants :

M. Emmanuel SAILLY

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Votants : 10

Accueil des participants

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés.
Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal

Michel VÉDRUNE

Aucune remarque des conseillers présents sur le compte-rendu.

- ✓ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

2. BAIL logement école

Michel VÉDRUNE

Une personne demande a louer l'appartement au dessus de l'école en attendant de pouvoir emménager dans un chalet sur le terrain qu'elle a acheté à Gréalou. Un bail du 1er mars au 15 juin avec un loyer de 250 € par mois pourrait lui être proposé.

- ✓ **Les conseillers autorisent le maire à signer le bail.**

3. Projet de toiture photovoltaïque sue le bâtiment Salle des Fêtes Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE indique que la Grand Figeac porte un projet d'équipement des bâtiments communaux par des panneaux photovoltaïques. La salle des fêtes de Gréalou pourrait être concernée. Cet équipement n'entraînerait aucun frais pour la commune.

- ✓ **Les conseillers autorisent le maire à mener toutes les démarches nécessaires pour s'engager dans cette opération.**

4. Plan de financement pour l'éradication des termites de l'église Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE présente le plan de financement de l'opération d'éradication des termites :

Intitulé dépenses	Montant dépenses	Intitulé recette	Montant recettes
Piégeage	3 759 €	Subvention DRAC (25%)	2 258,50 €
		Subvention Dpt (15 %)	846,93 €
Restauration lambris et encadrement porte	1 886€	Subvention Région (20%)	1 129,25 €
		Autofinancement (40 %)	2 518,24 €
TOTAL HT	5 646,26 €	TOTAL	6 752,92 €
TOTAL TTC	6 752,92 €		

- ✓ **Le conseil municipal valide le plan de financement des travaux pour l'éradication des termites de l'église et autorise le maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette opération.**

5. Plan de financement des travaux du bâtiment de la mairie – école Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE annonce qu'une DETR exceptionnelle de 80 % a été accordée à la commune pour travaux sur le bâtiment de la mairie et de l'école et présente le nouveau plan de financement :

Intitulé dépenses	Montant dépenses	Intitulé recette	Montant recettes
Toiture, isolation et travaux appartement	120 482,32 €	DTER (80%)	96 385,85 €
		Autofinancement	24 096,46 €
TOTAL	120 482,32 €	TOTAL	120 482,32 €

- ✓ **Le conseil municipal valide le plan de financement des travaux sur le bâtiment de la mairie et de l'école et autorise le maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette opération.**

6. Offre de prêt du Crédit Agricole pour les travaux sur le bâtiment de la mairie et de l'école Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE indique qu'une demande de prêts a été faite au Crédit Agricole. Les offres indiquées dans le tableau ci-dessous ont été faites :

Type de prêt	Travaux fiancés	Montant du prêt	Taux
Prêt 120 mois pour autofinancement	Appartement	16 000 €	0,91 %
	Toiture	12 000 €	
Prêt à court terme pour avance subvention – crédit relais	Appartement	58 000 €	0,8 %
	Toiture	42 000 €	

- ✓ **Le conseil municipal autorise le maire à accepter ces offres de prêt.**

7. Convention avec EPF pour le projet de réhabilitation de l'auberge Michel VÉDRUNE

Une réunion spécifique à ce sujet a été organisée le 17 février par la commission "Réhabilitation du patrimoine privé inoccupé". Mais Michel VÉDRUNE ré-explique le principe de la convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) pour les conseillers qui étaient absents : la signature cette convention n'engage pas la commune à acheter le bien elle engage juste à réaliser une étude de faisabilité. Il rappelle également qu'il attendra l'avis du CAUE sur le projet avant de signer la convention.

- ✓ **Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.**

8. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'eau potable Jean-Marc LACROIX

Jean-Marc LACROIX signale que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) rendu par le Syndicat Ségala Limargue ne prévoit pas d'augmentation du prix de l'eau à Gréalou avant 2023.

- ✓ **Le conseil municipal valide le RPQS.**

9. Frais de secrétariat pour le SIAEP Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE indique que la secrétaire de mairie de Gréalou a assuré le secrétariat du SIAEP en 2020. En dédommagement le Syndicat du Ségala Limargue va verser 1000 € à la commune.

- ✓ **Le conseil municipal accepte le versement de 1000 € de la part du Syndicat du Ségala Limargue en contrepartie du temps passé par la secrétaire de mairie.**

10. Remplacement de la secrétaire de mairie Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE explique qu'Odile LACROIX va être en arrêt maladie pendant 4 mois à partir du 29 mars. Il faut donc embaucher une remplaçante jusqu'au retour d'Odile LACROIX et idéalement à partir de fin mars pour permettre un tuilage.

- ✓ **Le conseil municipal autorise le maire à recruter une secrétaire de mairie remplaçante pour une durée de 4 à 5 mois.**

11. Fixation d'un prix de vente de terrains communaux en vu d'agrandissement de parcelles construites Jacques FOUCHER

Jacques FOUCHER explique qu'une demande d'achat d'un terrain communal les a conduit à réfléchir à l'opportunité de fixer un prix fixe au m² constructible et non constructible pour ce type de vente. Il convient de recueillir plus d'informations sur les prix pratiqués sur des communes proches avant de fixer ce prix.

- ✓ **Le conseil municipal reporte cette décision à une prochaine réunion.**

12. Rapports des différentes commissions et partenaires Jacques FOUCHER Mathilde VÉDRUNE, Nathalie MASBOU

- **Energie/ Grand Figeac**

Jacques FOUCHER indique qu'une réunion spécifique sera organisée pour parler de ce sujet.

- **Chemin de St Jacques**

Jacques FOUCHER indique que le classement du chemin au patrimoine de l'Unesco va imposer la rédaction d'un plan de gestion du patrimoine. La rédaction de ce plan sera coordonnée par le Préfet de Région avec l'appui de l'ACIR. Il faudra être vigilant sur son contenu qui sera intégré au PLUi.

- **Cimetière : tarif et durée des concessions**

Mathilde VÉDRUNE signale qu'elle a participé à une formation sur la gestion des cimetières. Au cours de cette formation les obligations des communes dans la gestion des cimetières ont été présentées, notamment le fait de tenir des registres. Les formateurs ont conseillé de fixer une durée maximale de concession de 30 ans. C'est la durée fixée à Gréalou.

- **Réunion Dolmen**

Jacques FOUCHER signale qu'il a participé à une réunion sur le Dolmen Pech Laglaire 2 (celui qui est cassé). Des sondages vont être réalisés par la DRAC entre le 21 juin et le 3 juillet. Les travaux nécessaires seront précisés suite à ces sondages.

13. Informations et question diverses

Michel VÉDRUNE

Jacques FOUCHER, Mélanie FAYET

- **Composteur**

Mélanie FAYET signale que la pesée de déchets compostables produits par la cantine qui a été réalisée par des parents d'élèves a montré que les volumes produits n'étaient pas suffisants pour avoir droit à la fourniture d'un composteur grand format par le SYDED. Il est proposé d'envoyer un mail à la liste de diffusion pour savoir si certains habitants sont intéressés par l'utilisation d'un composteur collectif, ce qui pourrait permettre d'atteindre le volume minimum de déchets demandé par le SYDED.

- **Lotissement/ derniers terrains**

Michel VÉDRUNE indique qu'une personne cherche un terrain sur Gréalou et que la vente d'un terrain du lotissement pourrait être annulée faute de permis de construire déposé à temps. Il reste la parcelle n°7 de disponible.

- **Rencontre de Vincent LABARTHE**

Michel VÉDRUNE signale qu'un rendez-vous a été fixé avec Vincent LABARTHE le 11 mars à 18h30 pour lui présenter le projet de réhabilitation de l'ancienne auberge. Il encourage tous les conseillers disponibles à y participer.

Monsieur le Maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 25 mars à 20h30, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 18 mars 2021.

La secrétaire de séance :
Mélanie FAYET